

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 27 septembre 2024**

### **Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 5 juillet 2024**

**VU** l'article L712-2 du Code de l'Éducation ;

**VU** les statuts de l'Université d'Orléans ;

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 5 juillet 2024.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 5 juillet 2024.

<b>Effectif Statutaire :</b>	36
<b>Membres en exercice :</b>	35

<b>Quorum :</b>	atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	9
<b>Total :</b>	29

Décompte des votes :

<b>Abstentions :</b>	-
<b>Votants :</b>	29
<b>Blancs ou nuls :</b>	-

<b>Suffrages exprimés :</b>	29
<b>Pour :</b>	29
<b>Contre :</b>	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 27/09/2024

**Le Président de l'Université**



**Éric BLOND**

#### **DÉLAI DE RECOURS :**

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Université  
d'ORLÉANS**

# Procès-Verbal du Conseil d'administration

---

Séance du 5 juillet 2024

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 mars 2024

### **POLITIQUE GENERALE**

1. Délibération relative à l'approbation, du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) de l'université d'Orléans 2024-2026 finalisé par le MESR
2. Délibération relative à la Convention de Coordination Territoriale
3. Débat d'Orientation Budgétaire 2025
4. Délibération portant approbation de l'arrêté des comptes de la Fondation
5. Délibération relative au contrat interne d'objectifs et de moyens du Département d'Etudes Médicales- 2023-2027
6. Délibération relative aux contrats internes d'objectifs et de moyens des laboratoires de l'Université d'Orléans
7. Présentation du bilan de la chargée de mission Handicap et nomination de son successeur
8. Bilan du service universitaire des activités physiques, sportives et d'expression (SUAPSE) et proposition de nomination à la Direction

### **POLITIQUE FORMATIONS ET VIE ETUDIANTE**

9. Délibération portant création du dispositif de bourses d'excellence attribuées aux étudiants inscrits dans un parcours GPEx de Minerve
10. Délibération relative à la création du Label « formation ATHENA »
11. Délibération relative à la convention d'application pour la délivrance d'un double diplôme master en entraînement, optimisation de la performance sportive, parcours psychologie du sport avec l'université de Thessalie-Département d'éducation physique et sciences du sport Karies, Trikala, Grèce
12. Délibération relative au renouvellement de la convention d'application à l'accord de coopération avec l'Universität Siegen (Allemagne) portant sur la délivrance d'un double diplôme B.A. Europäische Wirtschaftskommunikation / Licence LEA, parcours Langues, communication et commerce européens
13. Délibération portant renouvellement de la convention d'application à l'accord-cadre avec l'université Jagellonne de Cracovie (Pologne) pour la délivrance d'un double diplôme
14. Délibération autorisant l'inscription gratuite au réseau des bibliothèques de l'Université d'Orléans pour les étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Bourges

### **POLITIQUE SCIENTIFIQUE**

15. Délibération relative à l'application rétroactive du versement de la « prime au brevet d'invention » à l'Université d'Orléans due dans la limite de la déchéance quadriennale

### **AFFAIRES GÉNÉRALES**

16. Délibération portant modification des tarifs d'inscription à la certification CAPEFE (Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Étranger)

### **QUESTIONS DIVERSES**

<b>Membres du Conseil d'administration :</b>	<b>Présence</b>	<b>Procuration donnée à :</b>
<b>Etudiants</b>		
AUTISSIER Nicolas	Présent	
<i>RAYMOND Fleur</i>		
HAMADA Moineacha	Excusée	
<i>PIERRE-LOUIS Claudel</i>	Excusé	
LECLERC Sasha	Excusée	
<i>GLOMBARD Jérémy</i>	Excusé	
LOHEST Natacha	Excusée	
<i>BARODINE Anaël</i>	Présent	
POLESE Valentin	Excusé	
Siège vacant		
WAZNI Kiara	Excusée	
<i>JONEL BASSADILA Derc Bercy</i>	Excusé	
<b>Professeurs et assimilés</b>		
BELLANDO Raphaëlle	Excusée	M. BRUAND
BLOND Éric	Présent	
BRUAND Ary	Présent	
DESTANDAU Emilie	Présente	
FISCHER Karin	Présente	
NEDJAI Rachid	Excusé	M. BLOND
THANY Steeve	Présent	
TOUMI Hechmi	Excusé	
<b>Autres EC, enseignants et chercheurs</b>		
CLOISEAU Gilles	Présent	
FONTE Aicha	Présente	
HENRY Laurent	Excusé	M. BRUAND
LEGOY Corinne	Excusée	
MATHIEU Nathalie	Présente	
MAUCLAIR Stéphanie	Présente	
PARET Karine	Présente	
ROSTANT Julien	Excusé	
<b>Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques</b>		
ALLAUME Pierre-Sylvain	Excusé	
AUDRY-LEGRAND Vanessa	Excusée	
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Excusé	Mme ROIGNOT
COSNEAU Fanny	Excusée	
ROIGNOT Amélie	Présente	
<b>Personnalités extérieures</b>		
BESNIER Anne	Présente	
GAIL France Aimée	Excusée	
GRANDJEAN Sylvie	Excusée	M. BLOND
HAMON Ludovic	Excusé	Mme BESNIER
LABADIE Nadia		
MALBO Gérard (suppléant)	Excusés	
MONTILLOT Florent	Présent	
OULD Françoise	Présente	
REY Julien	Présent	

**Quorum (début de séance) :**

Nombre de présents : 18

Nombre de procurations : 7

Le quorum est atteint.

**Invités permanents (par ordre alphabétique) :**

Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique

M. ANDREAZZA, Vice-président délégué Minerve

M. ARTUSO, Directeur de cabinet

M. BONNET, Vice-président Recherche

Mme DI MASCIO, Directrice de cabinet du CHU d'Orléans

M. GODIVEAU, nouveau chargé de mission Handicap

Mme LETORT, Vice-présidente déléguée aux moyens

Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la formation et à la vie étudiante

M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités

Mme MEDUCIN, Chargée de mission Handicap

Mme QUILICHINI, Vice-présidente du Conseil d'administration

M. RINGUEDE, Vice-président formation et vie étudiante

Mme RUILIER, Directrice Générale des Services

**Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :**

M. BISSONIER, nouveau Directeur du SUAPS

M. PINAULT, ancien Directeur du SUAPS

Mme LANORD, Fondée de pouvoir

Mme RAMBERT, Directrice des Affaires Financières

**Secrétariat de séance assuré par :**

Mme FEUILLATRE, assistante de direction

Mme KRUMHORN, assistante de direction

\*\*\*

La séance démarre à 9h22. Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

## **Informations générales :**

### Mission de l'Inspection du travail de la santé et des solidarités et de l'Inspection de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'ouverture d'un second cycle des études médicales :

Le Président annonce la mission à venir de l'Inspection du travail de la santé et des solidarités et de l'Inspection de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'ouverture d'un second cycle des études médicales en 2025. Cette demande fait suite au rapport remis en mars 2022 par les inspections générales au sujet de la formation médicale en Centre-Val de Loire et de la création d'un pôle hospitalo-universitaire à Orléans.

Cette mission est co-signée par la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et le Ministre délégué en charge de la Santé et de la Prévention. Le Président relève l'annonce d'un retour du rapport pour la fin août 2024 et n'exclut pas de négocier un retour pour la fin septembre 2024.

Cette nouvelle sous-entend que la décision d'accréditation serait prise par les ministres, suite au rapport remis par la mission suite à une évaluation par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES), en raison des délais impartis.

### Communiqué de presse : France Universités, la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises de Management (CDEFM), la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (Cdefi), et la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) disent non au Rassemblement national pour les Universités et les écoles :

Le Président informe avoir cosigné avec plusieurs Présidents d'Universités le communiqué de presse de France Universités en lien avec les élections législatives. Ce communiqué exprime un positionnement qui n'est pas en alignement avec la probable majorité qui pourrait se dessiner. Une élue du Conseil d'Administration a proposé que ce sujet soit discuté en fin de séance, avec la possibilité pour le Conseil d'Administration de prendre lui-même position sur cette question. Le Président invite les membres à prendre connaissance du communiqué de presse, accessible sur internet.

### Convention de Coordination Territoriale (CCT) :

Le Président propose aux administrateurs de supprimer le point de l'ordre du jour relatif à la CCT. Il confirme la réponse écrite du Ministère, réponse très positive qui appelle l'Université à aller vers la phase de validation par le Conseil d'Administration puis vers la signature de la convention. Pour expliquer le report de ce vote, le Président met en avant la seconde partie du courrier qui indique qu'aucun moyen supplémentaire n'est accordé dans ce cadre, refus qui a fortement déplu à l'ensemble des signataires. Ce mécontentement a été signalé au Recteur, à la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ainsi qu'aux interlocuteurs du Ministère. Ce point a également été mis à l'ordre du jour des Conseils d'Administration de l'Université de Tours et de l'INSA-CVL.

La position des trois établissements est qu'il est préférable de ne pas voter la convention et d'attendre la fin des tensions politiques actuelles pour discuter de la question des moyens avec des interlocuteurs stables au sein du Ministère. Le Président de l'Université de Tours avait, quant à lui, initialement proposé de signer tout de même la convention au regard du travail mené et du bilan positif des actions déployées. Après réflexion, il a été privilégié de démontrer que les établissements ne sont pas en capacité de le faire sans ces moyens.

Des échanges ont également eu lieu avec le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) concernant les moyens demandés pour deux postes liés au Datacentre, mutualisé avec le BRGM. La directrice générale de la recherche et de l'innovation du MESR, Claire GIRY, était présente le 4 juillet 2024 au Comité de l'Administration Régionale (Préfecture) dont l'ordre du jour concernait la recherche et l'innovation. Ce comité, qui réunit notamment la Préfète de Région, les directeurs régionaux et les Préfets de département, a évoqué le sujet et Mme GIRY a mis en avant le fait que le Ministère ne voyait pas en quoi cela pénaliserait ce qui se passe en Région. Les établissements ont répondu en citant l'exemple du Datacentre, qui fonctionne uniquement avec les moyens propres des établissements, en suggérant qu'il faudrait peut-être l'arrêter pour en mesurer les conséquences.

Le Président confirme le retrait de ce point de l'ordre du jour, en espérant pouvoir le proposer lors d'un prochain Conseil d'Administration en septembre ou en octobre 2024.

#### Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) de l'Université d'Orléans :

Le Président propose aux administrateurs de supprimer ce point de l'ordre du jour. Il rappelle le courriel succinct du Ministère annonçant, qu'après un arbitrage global sur l'ensemble des COMP de la vague 2, le financement alloué à l'Université d'Orléans pour les trois années du COMP s'élèvera finalement à 3 414 000 d'Euros (contre 4,3 Millions d'Euros demandés). Aucun détail n'a été donné quant aux arbitrages opérés, et le Ministère a annoncé l'envoi d'un document du COMP remodifié, document qui n'a pas encore été reçu. La différence avec le montant demandé semble provenir des fonds nécessaires à la transformation du Service de Santé Universitaire (SSU) en Service de Santé Etudiants (SSE). L'ancien Recteur de l'académie d'Orléans-Tours avait d'ailleurs mis en évidence le fait qu'il ne considérait pas que le SSE rentrait dans le périmètre du COMP. Il avait également soutenu que Cairns relevait davantage de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP). L'établissement avait souhaité conserver ces points par principe dans le projet transmis. Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, il resterait à justifier une différence de 130 000 Euros. Afin de donner un ordre de grandeur, le Président rappelle que le Ministre avait indiqué la mise en place d'un plafond d'enveloppe fixé à 0,8% de la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP), la comme allouée à l'Université d'Orléans représente 0,76%, ce qui demeure raisonnable.

Un vote du Conseil d'Administration sera par conséquent proposé après réception du COMP.

#### Nomination d'un nouveau Recteur de l'académie d'Orléans-Tours :

La nomination de Jean-Philippe AGRESTI a été actée en Conseil des Ministres, plus de trois mois après le départ de son prédécesseur, Gilles HALBOUT, vers Matignon.

Lauréats de l'Institut Universitaire de France (IUF) de l'Université d'Orléans :

Le Président annonce deux nouveaux lauréats pour la chaire fondamentale sénior de l'IUF : Christine ROUSSELLE (Combustion bas carbone, Thermique-énergétique, Conversion de l'énergie) et Steeve THANY (Etude des récepteurs canaux d'insectes et de mammifères, particulièrement les récepteurs à l'acétylcholine de type nicotinique impliqués dans de nombreuses maladies neurodégénératives comme les maladies d'Alzheimer et de Parkinson).

Le Président félicite ces deux collègues pour leur réussite.

A la suite de ces informations, le Président propose de démarrer l'étude des points de l'ordre du jour.

**- Approbation du Procès-Verbal du 15 mars 2024**

Le Président présente le projet de procès-verbal puis s'enquiert des questions et observations des administrateurs.

En l'absence de remarques, le Président soumet le procès-verbal du 15 mars 2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	7
Total :	25

**Décompte des votes :**

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

**→ Vote du Conseil :** le procès-verbal du 15 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

## POLITIQUE GENERALE

### 1. Délibération relative à l'approbation, du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) de l'université d'Orléans 2024-2026 finalisé par le MESR

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### 2. Délibération relative à la Convention de Coordination Territoriale

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### 3. Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Le Président remercie Mme LETORT, Vice-présidente déléguée aux moyens, ainsi que les équipes de la Direction des Affaires Financières, de la Direction Générale des Services et de l'Agence Comptable pour le travail réalisé. Préparer un débat budgétaire 2025 dans un climat politique tendu demande un effort considérable. Le Président insiste sur la qualité du document transmis, soulignant qu'au fil du temps, celui-ci est complété par de plus en plus de graphiques et d'informations. Ces ajouts permettent une meilleure compréhension de la construction budgétaire et de la situation globale de l'établissement. Le Président invite Mme LETORT à présenter le projet de Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

Mme LETORT commence par remercier les services financiers pour le travail accompli dans des conditions difficiles en termes de prévisions. Elle rappelle que ce débat a pour vocation de préparer les principaux éléments du budget initial 2025 en définissant les principales orientations. Elle propose, pour ce faire, de partir d'un état des lieux de la situation financière de l'établissement et du climat global.

**La présentation est jointe en annexe.**

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président, en tant que membre de la commission des moyens de France Universités, informe les administrateurs d'un arrêté à venir du Ministère de tutelle. Cet arrêté fixera des seuils critiques pour la trésorerie (30 jours), le fonds de roulement (15 jours) et les charges de personnel pour les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Les autres ministères de tutelle des EPSCP devront également déterminer leurs propres seuils par arrêté.

Répondant à l'interrogation de Mme BESNIER, le Président confirme que le texte n'est pas encore paru et s'engage à le transmettre dès sa parution. Le Président partage les préoccupations de France Universités quant à l'impact de ces nouvelles régulations financières. Il anticipe le fait que la moitié des universités pourraient être en déficit dès 2025, et plus de la moitié pourraient se retrouver en double déficit en 2026. Il s'attend à ce que les critères définissant les seuils de déficit soient modifiés et que le nombre d'établissements dans le « rouge » abaissé. Le Président précise que cette perspective n'engage que lui et non l'établissement.

M. MONTILLOT souligne l'importance d'une vigilance accrue sur les dépenses de fonctionnement, en particulier celles qui ne concernent pas la masse salariale. Il met en avant les dépenses énergétiques, qui représentent une part significative du budget de l'Université. Il souhaite savoir si les effets du raccordement à la biomasse, ainsi que les impacts attendus sur la consommation d'électricité, ont été anticipés et mesurés. M. MONTILLOT interroge sur la prise en compte de différents scénarios (à la baisse ou à la hausse) dans les prévisions budgétaires. Concernant les 2,5 Millions d'Euros alloués au déménagement sur le Campus Madeleine, M. MONTILLOT précise ensuite qu'il est prévu de soumettre au Conseil de Métropole du 11 juillet 2024, l'engagement des dépenses et le démarrage des chantiers du lot 15 (bâtiment administratif). La livraison de ce bâtiment est prévue pour le début de l'année 2026, tandis que le lot 16 est attendu pour la mi-octobre de la même année. M. MONTILLOT interroge sur les projections financières en lien avec ces dépenses. Il souhaite ainsi savoir si une anticipation des coûts a été réalisée pour assurer un atterrissage budgétaire adéquat en 2026.

Concernant la question de l'énergie, le Président indique être assez prudent et estime que le niveau de dépenses sera identique à celui de l'année précédente. Il précise que ce choix est motivé par le fait que l'hiver dernier a été relativement clément, mais qu'il n'est pas exclu que les économies réalisées grâce au raccordement au chauffage urbain soient annulées par des températures plus froides. L'objectif est de maintenir cette prévision tout en espérant une bonne surprise lors du budget rectificatif.

En ce qui concerne le déménagement vers le Campus Madeleine, le Président souligne la difficulté de planifier précisément les coûts en fonction de la date de livraison des bâtiments. Une livraison en 2026 pourrait signifier des choses différentes si elle se produit en juin ou en septembre. L'objectif est donc plutôt de cibler un déménagement en 2027, ce qui implique cependant des dépenses dès 2026. La raison pour laquelle une attention particulière est portée sur les dépenses actuelles est justement pour parvenir à maintenir cet objectif de déménagement en 2027.

Mme BESNIER fait remarquer que sur les deux Contrat-Plan Etat-Région (CPER) la Région représente plus de 15 Millions d'Euros, tandis que l'État en représente 11 Millions d'Euros. Elle précise que cette répartition ne modifie pas le budget global. Concernant le décret, elle considère que plus on augmente le seuil d'alerte, moins il y a d'alertes, et qu'en éliminant ces freins, on risque de se diriger vers des difficultés.

Mme BESNIER souhaite ensuite mettre en avant la capacité de l'Université d'Orléans à augmenter ses ressources propres, malgré les difficultés inhérentes à ce processus ce qui constitue un défi non négligeable pour une université. Le Ministère a d'ailleurs souligné l'importance d'augmenter les ressources propres des universités pour améliorer leurs finances.

Le Président invite à faire preuve de prudence car la hausse des ressources réalisée jusqu'à présent pourrait ne pas être reproductible de manière constante. Il souligne les retours positifs, notamment grâce aux projets Minerve et à l'Europe, en mettant en avant une part assez significative de financements européens. Il insiste sur la belle croissance de l'apprentissage, tout en ajoutant qu'il ne sera pas possible d'ouvrir de nouvelles formations en apprentissage actuellement. Il reste une possibilité d'augmenter la part d'apprentissage dans les UFR LLSH (Lettres, Langues et Sciences Humaines) et UFR ST (Sciences et Techniques), même s'il reconnaît que cela sera plus difficile pour l'UFR DEG, qui a déjà réalisé une belle croissance ce qui fait que la marge de progression est désormais plus faible. Concernant la taxe d'apprentissage, bien que la situation ne soit pas optimale, elle n'est pas non plus en déclin. Le Président explique ensuite que la part de la Région n'apparaît pas en augmentation car les pourcentages sont utilisés comme référence plutôt que les montants absolus.

Mme BESNIER confirme que cette observation est liée à un effet de pourcentage par rapport à l'augmentation des montants alloués.

S'exprimant au nom de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU), Mme ROIGNOT fait remarquer que le Président a évoqué en préambule de son intervention la situation et le contexte politiques qui amènent de l'incertitude. Elle souligne que, lorsqu'on construit un budget, il est préférable de connaître le contexte futur. Si l'extrême droite sort majoritaire des élections législatives ou dispose d'une majorité relative, cela aura forcément un impact sur l'enseignement supérieur. Pour cette raison, ce dialogue apparaît aujourd'hui pour la FSU comme prématuré. Mme ROIGNOT considère qu'il serait préférable de tenir ce débat en septembre ou en octobre, en amont du budget, pour avoir une visibilité moins réduite et plus stable.

Mme ROIGNOT considère la construction d'un budget comme étant dépendante du contexte économique et politique, particulièrement dans ce cas. Sur le fond, elle note que le fonds de roulement de l'établissement s'élève à plus de 30 Millions d'Euros, résultat notamment d'un solde budgétaire de plus de 12 Millions d'Euros cette année, alors que les prévisions étaient de moins 5 Millions d'Euros lors du budget rectificatif de la fin 2023. Elle rappelle donc que, dans la construction d'un budget réaliste, il est primordial que l'Université stabilise ses prévisions budgétaires face à cet écart significatif de 17 Millions d'Euros.

Mme ROIGNOT observe également que, sur ces 30,6 Millions d'Euros de fonds de roulement, 20,4 Millions d'Euros sont libres d'emploi : ces montants étaient affichés comme devant permettre des investissements futurs. Elle rappelle une nouvelle fois le contexte politique et demande si le fait d'afficher ces crédits libres d'emploi ne risque pas de conduire à une réduction de la dotation ou à une récupération d'une partie de ces 20,4 Millions d'Euros par d'autres instances.

Sur le Débat d'Orientation Budgétaire, le Président reconnaît la légitimité des inquiétudes mais exprime ses propres préoccupations, soulignant que rien n'indique que la situation sera plus stable en septembre. Il doute que la priorité immédiate d'un nouveau gouvernement sera de modifier la notification de SCSP (Subvention pour Charges de Service Public).

Le Président explique que les 10 Milliards d'Euros d'économies supplémentaires programmées par le gouvernement actuel ont été pris en compte dans la réflexion budgétaire, en plus des 10 Milliards d'Euros déjà économisés. Il évoque l'hypothèse optimiste d'une subvention identique, voire en hausse, notamment en raison de l'ouverture de la faculté de médecine avec des personnels et des charges supplémentaires. Il estime que, quel que soit le gouvernement, il sera difficile de revenir en arrière sur les initiatives déjà lancées, comme celles de la création d'un nouveau CHU pour augmenter le nombre de médecins.

Concernant le fonds de roulement libre d'emplois, le Président insiste sur le long travail de communication avec le Ministère pour expliquer que ce fonds n'est pas une réserve inutilisée, mais nécessaire pour alimenter les projets de l'université (comme Minerve, Madeleine, la Halle des Sports, etc.). Il souligne que la notion de libre d'emplois n'est pas aussi évidente que cela, et que l'Université d'Orléans n'a pas les plus grandes réserves parmi les établissements en France. Il reconnaît cependant que le risque qu'un gouvernement puisse puiser dans les réserves de ses opérateurs existe, même s'il serait inconscient de lancer des projets sans budgéter leur réalisation, comme le déménagement prévu sur le site Madeleine en 2026. Il espère que ce risque ne se matérialisera pas, car si c'est le cas, l'université pourrait être en grande difficulté entre 2026 et 2029, période pendant laquelle il sera crucial de décaisser.

M. REY commence par remercier pour le document très intéressant et illustratif. Il souligne l'avantage du système politique français par rapport au marasme actuel, en comparant avec le système américain du shut down. En France, même en cas de situation politique complexe ou de gouvernement technique, la règle du 12/12ème permet de continuer à utiliser mensuellement 1/12 du projet de loi de finances précédent. Cela garantit une certaine stabilité budgétaire à court terme.

M. REY poursuit en abordant la question de la recherche de ressources propres, en illustrant par l'exemple du BRGM, Établissement Public à caractère Industriel et Commercial.

M. REY explique que bien que le système budgétaire du BRGM soit différent, la logique de rechercher des financements externes face à des subventions publiques stagnantes est la même. Cette stratégie comporte toutefois plusieurs effets pervers à moyen et long terme. En premier lieu, la recherche de financements externes exige un investissement en temps et en énergie pour monter des projets et répondre à des appels d'offres. Cela peut devenir très fatigant et chronophage, réduisant ainsi le temps disponible pour la réalisation des projets eux-mêmes. Dans un second temps et à mesure que le nombre et le volume de projets augmentent, le taux de cofinancement diminue, que ce soit au niveau de l'Union européenne, de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) ou d'autres organismes. Cette baisse de cofinancement entraîne une diminution invisible mais réelle des ressources disponibles. Enfin, une fois que l'établissement réussit à obtenir des cofinancements, il peut voir ses subventions publiques diminuer. Cela crée un effet pervers où la recherche de financements extérieurs, bien qu'utile à court terme, réduit à long terme la marge de manœuvre financière de l'établissement.

M. REY conclut en alertant sur les risques de cette politique de recherche de cofinancements extérieurs. Bien que cette approche puisse sembler viable à court terme, elle devient insoutenable à long terme en raison de la fatigue et des contraintes qu'elle impose. Il note que le BRGM a dû chercher des cofinancements supplémentaires avec d'autres missions, une tâche extrêmement fatigante et difficile à répéter chaque année. Le budget est relativement sain et pertinent mais M. REY met en garde contre les dangers potentiels de cette stratégie sur le long terme.

Le Président remercie M. REY pour son alerte pertinente et précise avoir récemment échangé avec Mme LAGNEAU, Présidente-Directrice Générale du BRGM, qui a bien décrit le contexte difficile dans lequel le BRGM se retrouve un peu enfermé en raison des contraintes budgétaires et la nécessité pour lui de réaliser des efforts constants pour obtenir des financements externes.

Mme FISCHER prend la parole pour compléter les propos de M. REY concernant les ressources propres. Elle souligne qu'on a longtemps cru qu'il y avait des marges de manœuvre possibles à l'UFR LLSH. Précisant ne pas pouvoir se prononcer pour l'UFR ST, elle invite à accepter les limites de cet exercice pour l'UFR LLSH. Elle interroge également sur le montant des mesures salariales obligatoires et la non-compensation de l'État.

Mme LETORT apporte des précisions chiffrées : la compensation de l'État s'élève à 824 000 Euros pour 2,1 Millions d'Euros de mesures obligatoires pour la moitié de l'année 2023 uniquement, sachant que des dépenses obligatoires avaient également été engagées en 2022.

Mme FISCHER estime que ce montant de compensation de l'État, représentant environ 50% des mesures obligatoires, est évidemment insuffisant et inacceptable. Elle déplore que, en plus des contraintes budgétaires imposées par les nouvelles mesures du décret sur les seuils, l'État rajoute une conséquence qui conduit à une austérité budgétaire. Cette situation ne permet pas à l'université de fonctionner correctement et l'oblige à rechercher des formes de rationalisation. Cela conduit à un recours à l'embauche de contractuels plutôt qu'à des titulaires, posant une nouvelle contrainte sur l'établissement et impactant le fonctionnement et la vie des services.

Le Président souligne que la masse salariale de plafond 1 (correspondant aux postes financés par l'État) atteindra, dans le budget rectificatif présenté en septembre, un montant global légèrement supérieur à la somme allouée par l'État. La masse salariale de l'État est estimée à 143 Millions d'Euros, alors que le montant prévu est d'environ 143,5 Millions d'Euros. Cela indique que les courbes de dépenses et de financement commencent à se croiser. Cependant, l'Université n'atteint pas le nombre d'emplois alloué par l'État, un point soulevé par la Cour des Comptes qui a identifié environ 90 postes « gelés ». L'Université doit donc maîtriser le pilotage de la masse salariale pour combler cet écart, tout en tenant compte des causes exogènes non compensées.

Revenant sur la question de la période de débat, le Président ajoute que cette période de débat budgétaire ne peut être décalée, car les discussions ont déjà débuté avec les Directeurs de composantes en vue de la rentrée universitaire. Le débat précoce est nécessaire pour préparer le budget de l'année suivante.

Le Président rappelle que ce débat n'appelle pas de vote et remercie à nouveau tous les collègues qui ont préparé le document de présentation ainsi que les administrateurs pour la richesse des échanges.

#### 4. Délibération portant approbation de l'arrêté des comptes de la Fondation

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration s'était prononcé il y a quelques temps en faveur de la dissolution de la Fondation et avait acté le fait que le budget restant serait alloué à l'achat du séquenceur à haut débit. La présentation de ce jour vise à réaliser l'étape suivante qui consiste à fermer les comptes de cette Fondation.

Le Président note un montant supérieur à ce qui avait été présenté, ce qui permettra d'ajouter des options sur le séquenceur.

M. BONNET précise que du matériel annexe nécessaire au fonctionnement du séquenceur sera, en effet, financé grâce à cet écart.

M. MONTILLOT signale que le Conseil de la Métropole se prononcera la semaine à venir sur le financement du séquenceur.

Le Président invite M. BAUCHIRE, Vice-président délégué à la valorisation et Mme LANORD, Fondée de pouvoir, à présenter le projet de délibération portant approbation de l'arrêté des comptes de la Fondation.

#### La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président soumet l'approbation de l'arrêté des comptes de la Fondation au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	6
Total :	23

#### Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'approbation de l'arrêté des comptes de la Fondation est adoptée à l'unanimité.

## **5. Délibération relative au contrat interne d'objectifs et de moyens du Département d'Etudes Médicales- 2023-2027**

En raison d'un empêchement du Directeur du Département d'Etudes Médicales, ce point est reporté à une séance ultérieure.

## **6. Délibération relative aux contrats internes d'objectifs et de moyens des laboratoires de l'Université d'Orléans**

Le Président propose que soit réalisée une présentation synthétique des Contrats Internes d'Objectifs et de Moyens (CIOM) plutôt qu'une présentation individuelle par laboratoire, comme ce qui avait été fait pour les composantes. Il invite les administrateurs à se prononcer sur la nécessité ou non d'une présentation individuelle par laboratoire.

Le Président remercie Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique, et M. BONNET, Vice-président Recherche, pour la mise en place de ces 25 CIOMS qui ont fortement mobilisés les équipes. Il rappelle que les CIOM impliquent des visites d'une demi-journée pour chaque laboratoire, de nombreux échanges à l'issue des CIOM et une préparation très lourde en terme de centralisation des données par la Direction Pilotage, Prospective et Amélioration continue (DPPA). Il remercie la DPPA pour ce travail colossale.

Le Président invite Mme ANDREAZZA et M. BONNET à présenter les contrats internes d'objectifs et de moyens des laboratoires de l'Université d'Orléans.

**La présentation est jointe en annexe.**

La Présidente du Conseil Académique remercie également Mme LORIOT, alors Directrice de la DPPA, qui a été l'accompagnatrice de l'équipe au moment de la mise en place ainsi que toute l'équipe de la DPPA qui a pris le relais. Elle remercie également les collègues du cabinet de la présidence qui ont participé à la construction des plannings très contraints.

Le Président souhaite ajouter un élément de contexte politique qui s'est ajouté après la mise en place des CIOM. Il précise, en effet, que la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a parlé à plusieurs reprises de la nécessité de positionner les universités en chef de file sur la recherche. Derrière cette idée se cache la volonté de mettre en place des dialogues qui seraient pilotés par les universités. Après avoir indiqué que les CIOM laboratoires qui étaient mis en place dans les universités prévoyaient déjà les invitations des tutelles, la Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle en avait conclu que l'Université d'Orléans était déjà bien armée pour aller vers cette direction. L'étape d'après consistera à arriver à échanger autour des questions de budget avec les partenaires.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme MATHIEU interroge sur le déroulé des visites : les interventions sont-elles cadrées ou laissées à la discrétion des directions de laboratoires ? des temps d'échanges sont-ils prévus avec les personnels ?

La Présidente du Conseil Académique précise que les CIOM 2022 prévoyaient un cadre assez large, avec une présentation réalisée par le laboratoire, suivie d'un temps d'échanges avec les personnels, dont le format était laissé à la discrétion de la direction. Les Directeurs de laboratoire pouvaient choisir de le faire sous la forme d'une assemblée générale ou non. Les CIOM 2024 sont, en revanche, plus restreints, car ils se situent dans une étape de bilan plutôt que dans la réécriture d'un contrat. Il est demandé aux Directeurs de réaliser un bilan à mi-parcours. Les directions ont également eu la possibilité de proposer un point focus particulier à aborder en dernier point.

Mme FISCHER reconnaît l'ampleur du travail et voit bien l'intérêt du suivi en termes de fond. La problématique soulevée réside dans l'autonomie accrue des établissements pour la répartition des moyens et l'existence même des laboratoires, en précisant que tout dépend, selon elle, de la posture adoptée. C'est précisément la question de la manière d'appeler ces procédures de suivi qui est en jeu. Ces échanges s'inscrivent dans un cadre de suivi et d'accompagnement très constructif, toutefois, le fait de les appeler "contrats d'objectifs et de moyens" s'inscrit dans une perspective semblable à celle des entreprises privées. Mme FISCHER précise qu'elle est consciente que cela n'est pas fait dans cet esprit, soulignant la démarche constructive engagée. Elle alerte cependant sur une possible dérive, car les objectifs de l'établissement peuvent ne pas correspondre à ceux des laboratoires.

Le Président confirme que le Ministère attend effectivement que l'Université développe une politique d'établissement. Malgré la perspective évoquée par Mme FISCHER, il estime crucial d'échanger avec les Directeurs de laboratoires sur les moyens et les objectifs, tout en évitant une dérive vers un pilotage exclusivement axé sur les moyens. C'est pourquoi des élections sont organisées, assurant ainsi une représentation élue par les pairs.

Mme FISCHER précise qu'elle n'a jamais soutenu qu'il ne devrait pas y avoir de politique d'établissement. Elle ajoute que jusqu'à présent, les équipes d'accueil étaient liées à un processus national, ce qui n'est plus le cas désormais.

Le Président souligne qu'il est facile de prétendre que déléguer la décision à un Ministère opaque conduirait à des décisions plus objectives que celles prises localement.

Mme FISCHER suggère qu'il pourrait être envisagé d'autres modalités telles que l'intervention et l'implication du CNU.

Le Président remercie l'ensemble des collègues pour ce travail considérable accompli.

Le Président soumet les contrats internes d'objectifs et de moyens des laboratoires de l'Université d'Orléans au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	7
Total :	23

**Décompte des votes :**

Abstentions :	3
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les contrats internes d'objectifs et de moyens des laboratoires de l'Université d'Orléans sont adoptés à l'unanimité.

## **7. Présentation du bilan de la chargée de mission Handicap et nomination de son successeur**

Le Président exprime sa profonde gratitude à Mme MEDUCIN pour son engagement de longue date sous 4 présidences successives et de haut niveau. Il lui donne ensuite la parole pour présenter son bilan, avant de céder la place à son successeur, M. GODIVEAU.

Mme MEDUCIN remercie chaleureusement le Président et affirme avoir une entière confiance en M. GODIVEAU pour prendre la relève avec succès.

**La présentation est jointe en annexe.**

Suite à cette présentation, le Président propose à M. GODIVEAU de se présenter.

M. GODIVEAU est enseignant en sciences du langage à l'UFR LLSH, spécialisé dans les troubles du langage. Cette expertise l'a amené à occuper initialement la fonction de référent handicap puis à postuler pour prendre la suite de la mission avec tout ce que cela implique.

Le Président exprime sa gratitude envers Mme MEDUCIN pour son implication remarquable et M. GODIVEAU pour son engagement. Il salue le très bon positionnement de l'Université par rapport aux autres établissements universitaires. La hausse du nombre d'étudiants en situation de handicap n'est, selon lui, pas fortuite. Ces étudiants choisissent l'Université d'Orléans en connaissance de cause, sachant qu'ils y sont bien accueillis. Cela témoigne de l'efficacité du travail accompli et de la bonne circulation de l'information en ce sens.

M. CLOISEAU tient à saluer le travail réalisé et constate une nette amélioration de la situation des étudiants en situation de handicap au sein de l'UFR LLSH, notamment avec une prise en compte excellente des situations appuyée par une gestion adaptée.

## **8. Bilan du service universitaire des activités physiques, sportives et d'expression (SUAPSE) et proposition de nomination à la Direction**

Le Président invite M. PINAULT, ancien Directeur du SUAPSE, à présenter le bilan du service universitaire des activités physiques, sportives et d'expression (SUAPSE) avant de céder la parole à M. BISSONNIER, nouveau Directeur du SUAPSE.

Le Président remercie M. PINAULT pour le travail réalisé depuis 2013 et lui donne ensuite la parole pour présenter son bilan, avant de céder la place à son successeur, M. BISSONNIER.

**La présentation est jointe en annexe.**

M. BISSONNIER est enseignant à temps plein en STAPS depuis 2016 après avoir été vacataire depuis 2004. Il se présente sur la direction du SUAPSE pour porter des axes de développement intéressants au niveau de l'Université d'Orléans comme le haut niveau, pour valoriser dans le parcours la reconnaissance des compétences transversales développées pour ces athlètes avec le travail en cours sur le développement d'un open badge.

Il conviendra également de faire preuve d'innovation face aux défis des effectifs pleins et de l'optimisation des installations, notamment la Halle qui sera rénovée dans un an. Il souhaite également continuer à développer des pratiques inclusives pour permettre aux personnes en situation de handicap de plus en plus nombreuses d'intégrer les pratiques sportives de façon conviviale, complète et profitable.

Le Président rappelle que la nomination de la direction du SUAPSE est soumise au vote du Conseil d'Administration après avis du Conseil du service. Il ajoute que le Conseil du SUAPSE a émis un avis positif sur la proposition de nommer M. BISSONNIER en tant que Directeur.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme FISCHER remercie M. PINAULT et M. BISSONNIER pour le travail réalisé pour ce service important à la fois pour les étudiants et l'ensemble des personnels. Elle relève les capacités maximums mises en avant dans la présentation et demande combien d'étudiants auraient pu avoir vocation à participer en plus si l'université avait les moyens ?

M. PINAULT précise que la moyenne nationale s'élève à environ 20% de participation et que l'université se situe à 15%. Ceci implique qu'il faudra arriver à impliquer davantage les étudiants qui n'ont pas forcément le réflexe de venir. Il met en lumière le parcours sportif et de santé mis en place à l'université afin de développer les pratiques autonome et encadrées. Le CROUS va également mettre en place un city stade et d'autres pistes restent à explorer davantage. Des conventions avec les équipements de la ville d'Orléans sont envisagées mais elles subissent la concurrence des lycées et collèges ou encore les clubs sportifs, ce qui rend compliquée le développement des pratiques.

Le Président soumet la nomination de M. BISSONNIER en tant que Directeur du SUAPSE au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	7
Total :	23

**Décompte des votes :**

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la nomination de M. BISSONNIER en tant que Directeur du SUAPSE est adoptée à l'unanimité.

## POLITIQUE FORMATIONS ET VIE ETUDIANTE

### 9. Délibération portant création du dispositif de bourses d'excellence attribuées aux étudiants inscrits dans un parcours GPEx de Minerve

Le Président invite M. ANDREAZZA, Vice-président délégué Minerve, à présenter le projet de création du dispositif de bourses d'excellence attribuées aux étudiants inscrits dans un parcours GPEx de Minerve.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la création du dispositif de bourses d'excellence attribuées aux étudiants inscrits dans un parcours GPEx de Minerve au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	15
Membres représentés :	7
Total :	22

#### Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la création du dispositif de bourses d'excellence attribuées aux étudiants inscrits dans un parcours GPEx de Minerve est adoptée à l'unanimité.

### 10. Délibération relative à la création du Label « formation ATHENA »

Le Président présente le projet de création du Label « formation ATHENA ».

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le dispositif a été présenté en CFVU et le Président a souligné que les deux abstentions des élus de la CFVU étaient dues au principe du Référentiel Équivalence Horaire associé au label pour les collègues dispensant des enseignements en langue anglaise.

Mme FISCHER rappelle qu'au niveau secondaire, il existe une certification pour l'enseignement en anglais dans une autre discipline. Une telle certification n'existe malheureusement pas dans l'enseignement supérieur, ce qui est regrettable car plusieurs collègues enseignent déjà en anglais dans des domaines comme l'histoire ou la sociologie sans bénéficier d'un bonus associé. Cela soulève une double problématique : l'absence de certification spécifique et l'inégalité dans l'attribution des bonus, qui sont accordés dans le cadre d'ATHENA mais pas pour d'autres disciplines qui assurent également des cours en anglais.

Le Président rappelle que les formations s'inscrivant dans le cadre d'ATHENA relèvent d'une politique d'établissement. Si l'Université d'Orléans souhaite développer une université européenne ATHENA, elle doit offrir des formations alignées avec ce réseau. Les partenaires proposent actuellement davantage de formations que l'Université d'Orléans ce qui rend nécessaire le développement d'un dispositif incitatif pour les collègues afin d'assurer une réciprocité des partenaires et une intégration complète dans la politique du réseau ATHENA.

M. RINGUEDE ajoute qu'il ne s'agit pas uniquement d'un bonus pour dispenser des cours en anglais. C'est également une condition essentielle pour attirer les étudiants des universités partenaires dans nos formations.

Le Président confirme qu'il est impératif de constater une présence réelle des étudiants du réseau ATHENA dans ces cours d'ici deux ans.

Le Président soumet la création du Label « formation ATHENA » au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	7
Total :	23

**Décompte des votes :**

Abstentions :	3
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la création du Label « formation ATHENA » est adoptée à l'unanimité.

Le Président est fier d'annoncer que, lors de la publication récente des résultats du dernier appel à projets "Université Européenne", ATHENA a reçu le certificat d'excellence (Seal of excellence) qui confirme la qualité du projet. Ce label reconnaît la grande qualité du travail de chacun des collègues au sein de notre Université européenne et encourage à poursuivre le travail initié depuis 2020.

## **11. Délibération relative à la convention d'application pour la délivrance d'un double diplôme master en entraînement, optimisation de la performance sportive, parcours psychologie du sport avec l'université de Thessalie- Département d'éducation physique et sciences du sport Karies, Trikala, Grèce**

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-Président Formation et Vie Universitaire, à présenter le projet de convention d'application pour la délivrance d'un double diplôme master en entraînement, optimisation de la performance sportive, parcours psychologie du sport avec l'université de Thessalie-Département d'éducation physique et sciences du sport Karies, Trikala, Grèce.

**La présentation est jointe en annexe.**

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. RINGUEDE propose de présenter les points suivants avant de passer à un vote individuel de chaque convention.

Concernant le renouvellement de la convention d'application à l'accord-cadre avec l'Université Jagellonne de Cracovie (Pologne) pour la délivrance d'un double diplôme, M. RINGUEDE évoque une erreur dans le document transmis puisque le diplôme proposé aux étudiants dans le cadre de ce double diplôme concerne un master en chimie et non en chimie moléculaire, qui correspond à l'ancienne appellation.

Mme DESTANDAU interroge sur la convention en discussion avec le Master de Biologie en partenariat avec l'Université de Zagreb.

M. RINGUEDE confirme que la convention n'a pas encore été proposée. Le projet n'avance pas et il n'est pas certain que cette convention soit actualisée. Il rappelle que le renouvellement des conventions doit coïncider avec la nouvelle accréditation.

Répondant à une interrogation de Mme MAUCLAIR, M. RINGUEDE confirme que le Master en Droit des Affaires financières internationales est effectivement conventionné avec l'Université Jagellonne de Cracovie (Pologne) et que la convention est en cours de finalisation.

M. CLOISEAU revient sur la question du maintien ou non de l'allemand en tant que langue B dans certains masters. Il trouve que les doubles diplômes proposés actuellement sont formidables, mais considère que certains étudiants seraient également intéressés par le maintien de l'allemand en master. Pour des raisons de cadrage, M. CLOISEAU explique qu'il s'occupait du Master en traduction, qui proposait jusqu'à présent 3 voire 4 langues, et est maintenant descendu à 2 (le japonais et l'espagnol). M. CLOISEAU indique être conscient des contraintes budgétaires, notamment, mais trouve dommage que l'allemand comme langue 2 ne puisse pas être maintenu pour un groupe réduit d'étudiants.

Le Président confirme qu'il y a de véritables choix à faire. Il se rappelle qu'une Directrice de laboratoire avait soulevé un vrai problème concernant l'allemand, une absence de besoin en espagnol, un réel besoin en anglais, mais avait finalement demandé un poste en espagnol. L'équipe s'était alors sentie dubitative. Il souligne l'importance des arbitrages internes à prendre en compte.

Mme FISCHER explique que la difficulté ne relève pas d'une question de poste dans ce cas précis.

Le Président considère qu'il s'agit donc de discussions internes à la composante.

Concernant l'allemand dans le master en traduction, M. RINGUEDE ajoute que la langue n'est actuellement pas proposée dans la maquette, mais pourrait rouvrir s'il y a des candidats.

M. CLOISEAU explique qu'avec la proposition d'un seuil d'ouverture fixé à 10 étudiants pour l'allemand sur un groupe de 24 étudiants en 3 langues, cela n'est pas possible.

Le Président confirme qu'il n'est pas possible de maintenir des formations avec un nombre d'étudiants trop bas.

Le Président soumet la convention d'application pour la délivrance d'un double diplôme master en entraînement, optimisation de la performance sportive, parcours psychologie du sport avec l'université de Thessalie-Département d'éducation physique et sciences du sport Karies, Trikala, Grèce au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	7
Total :	23

**Décompte des votes :**

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la convention d'application pour la délivrance d'un double diplôme master en entraînement, optimisation de la performance sportive, parcours psychologie du sport avec l'université de Thessalie-Département d'éducation physique et sciences du sport Karies, Trikala, Grèce est adoptée à l'unanimité.

## **12. Délibération relative au renouvellement de la convention d'application à l'accord de coopération avec l'Universität Siegen (Allemagne) portant sur la délivrance d'un double diplôme B.A. Europäische Wirtschaftskommunikation / Licence LEA, parcours Langues, communication et commerce européens**

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-Président Formation et Vie Universitaire, à présenter le projet de renouvellement de la convention d'application à l'accord de coopération avec l'Universität Siegen (Allemagne) portant sur la délivrance d'un double diplôme B.A. Europäische Wirtschaftskommunikation / Licence LEA, parcours Langues, communication et commerce européens.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le renouvellement de la convention d'application à l'accord de coopération avec l'Universität Siegen (Allemagne) portant sur la délivrance d'un double diplôme B.A. Europäische Wirtschaftskommunikation / Licence LEA, parcours Langues, communication et commerce européens au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	7
Total :	23

### **Décompte des votes :**

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le renouvellement de la convention d'application à l'accord de coopération avec l'Universität Siegen (Allemagne) portant sur la délivrance d'un double diplôme B.A. Europäische Wirtschaftskommunikation / Licence LEA, parcours Langues, communication et commerce européens est adopté à l'unanimité.

### 13. Délibération portant renouvellement de la convention d'application à l'accord-cadre avec l'université Jagellonne de Cracovie (Pologne) pour la délivrance d'un double diplôme

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-Président Formation et Vie Universitaire, à présenter le projet de renouvellement de la convention d'application à l'accord-cadre avec l'université Jagellonne de Cracovie (Pologne) pour la délivrance d'un double diplôme.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le renouvellement de la convention d'application à l'accord-cadre avec l'université Jagellonne de Cracovie (Pologne) pour la délivrance d'un double diplôme au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	7
Total :	23

#### Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le renouvellement de la convention d'application à l'accord-cadre avec l'université Jagellonne de Cracovie (Pologne) pour la délivrance d'un double diplôme est adopté à l'unanimité.

#### **14. Délibération autorisant l'inscription gratuite au réseau des bibliothèques de l'Université d'Orléans pour les étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Bourges**

Le Président présente le projet de délibération autorisant l'inscription gratuite au réseau des bibliothèques de l'Université d'Orléans pour les étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Bourges.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet l'inscription gratuite au réseau des bibliothèques de l'Université d'Orléans pour les étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Bourges au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	7
Total :	23

#### **Décompte des votes :**

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'inscription gratuite au réseau des bibliothèques de l'Université d'Orléans pour les étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Bourges est adoptée à l'unanimité.

## POLITIQUE SCIENTIFIQUE

### 15. Délibération relative à l'application rétroactive du versement de la « prime au brevet d'invention » à l'Université d'Orléans due dans la limite de la déchéance quadriennale

Le Président invite M. BONNET, Vice-président Recherche, à présenter le projet de délibération relative à l'application rétroactive du versement de la prime au brevet d'invention à l'Université d'Orléans due dans la limite de la déchéance quadriennale.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet l'application rétroactive du versement de la « prime au brevet d'invention » à l'Université d'Orléans due dans la limite de la déchéance quadriennale au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	7
Total :	23

#### Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'application rétroactive du versement de la « prime au brevet d'invention » à l'Université d'Orléans due dans la limite de la déchéance quadriennale est adoptée à l'unanimité.

## AFFAIRES GENERALES

### 16. Délibération portant modification des tarifs d'inscription à la certification CAPEFE (Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Étranger)

Le Président invite Mme QUILICHINI à présenter le projet de modification des tarifs d'inscription à la certification CAPEFE (Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Étranger).

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la modification des tarifs d'inscription à la certification CAPEFE (Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Étranger) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	7
Total :	23

#### Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la modification des tarifs d'inscription à la certification CAPEFE (Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Étranger) est adoptée à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

Comme il a été convenu en début de séance, le Président revient sur la question du communiqué de presse de France Universités pour dire non au Rassemblement national pour les Universités et les écoles. Mme FISCHER a, en effet, proposé que le Conseil d'Administration s'associe à la prise de position de France Universités en amont du second tour des élections législatives et de faire en sorte que cette communication soit adressée à l'ensemble de la communauté universitaire.

Le Président évoque les nombreuses discussions au sein de France Universités autour de la rédaction d'un texte à communiquer en amont du premier tour. Les collègues qui avaient proposé cette communication, dont le Président de l'Université d'Orléans, étaient peu nombreux et n'ont malheureusement pas réussi à fédérer en raison de versions divergentes sur les prévisions.

À l'issue des résultats du premier tour des élections législatives, un texte a été édité par France Universités conjointement à la conférence des grandes écoles et un certain nombre de chefs d'établissement. Un certain nombre de Présidents ont également, et parallèlement à ce communiqué de presse, signé un courrier adressé au Président de la République qui reprend les éléments saillants du communiqué de presse. La différence principale étant que le courrier est signé, alors que le communiqué met, quant à lui, en avant les conférences.

Le Président précise avoir été récemment interviewé pour s'exprimer sur une position qui n'engageait que sa propre personne et pas forcément l'établissement.

Après discussion avec Mme FISCHER, celle-ci lui a précisé qu'en tant que Président, ses prises de position engageaient quoi qu'il en soit l'établissement, et ils se sont accordés pour en faire la proposition en séance.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le Président interroge le Conseil d'administration sur la diffusion du texte au sein de la communauté universitaire ou de s'exprimer de quelque manière que ce soit.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme FISCHER confirme avoir pris connaissance du communiqué de presse de France Universités et signale que cette prise de position présupposait, selon elle, que le communiqué avait vocation à être diffusé pour information aux étudiants et personnels des universités. Elle précise, par ailleurs, que différents conseils d'administration d'universités ont choisi de rédiger leur propre motion allant dans le même sens ou de s'associer, dans certains cas, au communiqué de presse. Mme FISCHER illustre ses propos par l'exemple du Conseil d'Administration de l'Université du Havre, qui a rappelé l'importance des valeurs et principes fondamentaux du service public de l'université française, de la liberté académique, de l'indépendance de la recherche, de l'engagement en faveur du service public, de l'importance de l'esprit critique et d'une université ouverte au monde. Elle souhaite ainsi poser la question suivante : est-ce que le Conseil d'administration veut faire sa propre motion ou, a minima, diffuser le communiqué auprès de la communauté universitaire ?

M. REY trouve cette discussion très révélatrice et précise avoir trouvé des archives sur le 2ème tour des élections présidentielles de 2002 où personne ne s'était posé de questions et où des communiqués de presse avaient été déployés par toutes les organisations syndicales, notamment. M. REY précise être très fier de faire partie d'une organisation qui se revendique non partisane sans pour autant être neutre, ce qui signifie, en l'occurrence, dans ce cas, qu'il faut « se mouiller » : il n'y a, selon lui, pas d'ambiguïté possible. M. REY comprend tout à fait que la situation est bien différente de celle de 2002 et que beaucoup de personnels et d'étudiants ont une sensibilité proche du Rassemblement National ou ont voté pour, ce qui va poser effectivement problème, mais « soit on a des principes, soit on n'en a pas ».

Dans les arguments contre le communiqué mis en avant par certains Présidents d'universités de France Universités, le Président précise que certains ont d'ailleurs mis en avant le fait qu'il ne fallait pas « se fâcher » avec les futurs Ministres avant même qu'ils n'arrivent.

Le Président confirme qu'il s'agit d'une position politique et considère qu'il est raisonnable que cette décision soit prise par le Conseil d'Administration plutôt que par une personne.

M. BRUAND considère que cette prise de position est plus forte que l'expression du Président seul.

M. CLOISEAU indique être entièrement d'accord avec ce qu'a exprimé M. REY : « ne rien faire ici c'est déjà faire quelque chose de mal ».

Le Président propose d'informer la communauté par le biais de la communication réalisée par le Président à l'issue du Conseil d'Administration et propose de procéder à un vote formel.

Le Président soumet la proposition d'associer le Conseil d'Administration à la position de France Universités au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	7
Total :	23

**Décompte des votes :**

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : Le Conseil d'Administration s'associe, à l'unanimité, au communiqué de presse de France Universités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h22.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND